

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rousseau, 16 janvier 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rousseau, 16 janvier 1879

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 janvier 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Rousseau \[Guise\]](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Famelistère

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin attire l'attention de Rousseau sur la conduite de son fils Jules dans les écoles du Famelistère, privé de récompenses en septembre 1878 pour cause d'insubordination. Godin explique à Rousseau qu'à la dernière rentrée scolaire, il avait averti les élèves qu'ils ou elles pourraient être privé-es de récompenses et même interdit-es d'entrer à l'usine du Famelistère en cas de mauvais comportement en classe, mais que Jules a continué à se montrer insoumis et insolent. Godin avertit Rousseau que son fils se verra refuser l'entrée à l'usine s'il ne montre pas désormais une conduite exemplaire ; il lui demande d'exercer sur lui son autorité paternelle.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Famelistère](#), [Prix et récompenses](#)

Personnes citées[Rousseau, Jules](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation3 p. (450r, 451r, 452v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 07/03/2025

Monsieur Mousseau,

La direction des Ecoles juge nécessaire d'appeler votre attention sur la conduite de votre fils Jules.

Tous savez qu'à la distribution des prix, au mois de septembre dernier, cet enfant s'est vu privé d'un prix d'orthographe et d'un prix de dessin, en raison de son insubordination persistante en classe.

A cette époque votre fils, exhorté à mieux faire par toutes les raisons possibles, avait promis de s'amender, de bien travailler et d'être docile.

Au début de l'année scolaire, le jour de la réouverture des classes, tous les élèves ont été informés par mon ordre que ceux d'entre eux qui se conduiraient obstinément mal en classe, qui ne donneraient aucune satisfaction au maître, ne seraient non-seulement privés de récompenses à l'école à la prochaine distribution des prix, mais encore qu'ils ne seraient repusser l'entrée à l'école, quand l'âge du travail serait

venu pour eux.

Notre fils tout spécialement a été mis en présence de la peine qu'il encourrait s'il ne se conduisait pas mieux que par le passé.

L'année scolaire s'est ouverte, mais le nouveau Jules, malgré toutes les exhortations, toute la patience, tous les efforts de son professeur, n'a pas cessé de se montrer élève insoumis, indiscipliné, insolent; à plusieurs reprises, il s'est mis en révolte ouverte contre son maître.

Il est indispensable que votre sollicitude paternelle agisse davantage sur cet enfant. Ce qui s'est passé au mois de septembre dernier a dû vous faire comprendre que votre autorité de père devrait intervenir et secourir les efforts des maîtres pour le bien de votre fils.

La situation s'aggrave pour lui; il est un mauvais exemple pour les autres élèves et l'entrée à l'université ne pourra lui être accordée désormais que lorsque il aura réparé ses fautes par une

221
conduite exemplaire.

La direction des écoles épuise
sans résultat les moyens d'action
sur votre fils; voyez donc à user de
votre autorité paternelle pour
changer cet état de choses.